

COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL MERCREDI 18 JANVIER 2023

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :

Titulaires présents :

M. DEVRON, Mme HOURDRY, M. LEFRANC, Mme LOISEAU, M. MARCHAL,
Mme REGARD, M. RIVAILLER.

Titulaires excusés :

M. BERAUX, Mme CLOBOURSE, Mme PLANSON.

Suppléants présents :

M. BELLANGER, M. CECCALDI.

Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :

Titulaires présents :

M. BAILLEUL, Mme BINIEC, M. EUGENE, M. GIRARDIN, M. HAÏ, Mme MARICOT.

Titulaires excusés :

M. LAHOUATI, M. MOÏSE, Mme OLIVIER.

Suppléants présents :

Mme PERARDEL-GUICHARD, M. SCLAVON, M. TROUBLÉ.

Suppléants excusés :

M. LEDUC JL, Mme POUILLART.

Le Président ouvre la séance. Il constate que le quorum est atteint.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme LOISEAU est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation des comptes rendus des comités syndicaux

Annexe 1 : Compte rendu du 8 décembre 2022

Annexe 2 : Compte rendu du 14 décembre 2022 (2^{ème} séance MAISON DU TOURISME)

Annexe 3 : Compte rendu du 14 décembre 2022

Le comité syndical approuve les comptes rendus.

3. SCoT : Saisine de la CDAC pour une demande de permis de construire portant sur équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1000 m² - Projet de la SCCV Château-Thierry Promotion à Château-Thierry

Intervention M. EUGENE, Maire de Château Thierry et Vice-président PETR – UCCSA à l'aménagement durable et M. WAYMEL, chargé de mission « aménagement durable ».

Présentation de la demande et des bâtiments commerciaux concernés.

M. EUGENE signale que ce projet a connu des évolutions ces derniers jours. En effet, un projet de protocole a été reçu par la ville de Château-Thierry concernant les enseignes qui pourraient s'installer dans ces nouveaux locaux commerciaux. Il permettrait de garantir un choix d'enseignes utiles pour le bassin de vie et qui n'auraient pas de conséquences négatives pour le centre-ville de Château-Thierry. Il estime que la saisine de la CDAC ne semble plus justifiée.

M.EUGENE remercie l'engagement du PETR – UCCSA sur ce dossier.

Dans le cadre de sa prérogative, le Président décide que ce point inscrit à l'ordre du jour n'a plus lieu d'être mis en discussion

4. Cotisations 2023 au fonctionnement du PETR - UCCSA

Présentation M.HAY.

M.HAY évoque la préparation du BP 2023 et la nécessité d'une visibilité sur les cotisations du PETR – UCCSA de janvier à juin. Les 6 mois suivants seront évalués et proposés lors du vote du budget.

Il est indiqué la possibilité de valorisation du bâtiment avec une destination qui profiterait au territoire (ex : formation). Les difficultés d'accessibilité pourraient conduire à des moyens supplémentaires en termes de mobilités.

M.DEVRON confirme la nécessité de valoriser le bâtiment tout en lui attribuant une utilité.

Vu la population légale de l'INSEE qui sera en vigueur au 1^{er} janvier 2023 (RGP 2020),

Vu la moyenne de l'inflation en 2023 de + 6,2 %,

Le comité syndical, après en avoir délibéré décide :

- de porter la cotisation à 6 mois soit du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château -Thierry et de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne à hauteur de 4,22 € par habitant qui se décline comme suit :
 - o 4,12 € pour le fonctionnement du PETR - UCCSA sous réserve d'une modification lors de l'élaboration du budget
 - o 0,10 € pour le fonctionnement du CLIC
- de solliciter les EPCI par trimestre

5. Point financier

Au 12 janvier 2023

Trésorerie : 154 500 €

Ligne de Trésorerie : néant

Reste à percevoir en recettes 2022 : 157 915,97 €

6. Informations diverses

7. Questions diverses

8. Prochaines dates de réunion

Comité syndical : 2 mars 2023 DOB

Vœux : jeudi 26 janvier 2023

Plus aucune question n'est soulevée, le Président lève la séance.

Le Président,



Olivier DEVRON